

**INSTITUT PROVINCIAL
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

Rue Paul Pastur, 11 - 7800 ATH

 068/26 46 50 /  068/26 46 89

www.ipesath.be

Projet d'établissement
2015 --- 2018

TABLE DES MATIÈRES

<u>1. Présentation de l'IPES d'Ath</u>	3
1.1. Historique	
1.2. Environnement	
1.3. Infrastructures	
1.4. Offre d'enseignement	4
1.5. Public accueilli	5
1.6. Services parascolaires	
1.7. Soutien scolaire	
<u>2. Priorités de l'IPES d'Ath</u>	6
2.1. Des horaires	
2.2. Collaboration école-famille	
2.3. Collaboration école-entreprises	
<u>3. Activités extérieures</u>	7
3.1. Un outil et non une fin en soi	
3.2. Un outil pour tous	
3.3. Les activités extérieures d'ampleur	
3.4. Concrètement pour 2015/2018	
3.5. Faire revivre les classes vertes	8
<u>4. Processus d'évaluation des élèves</u>	8
4.1. Disciplines hors EAC et CPU	
4.2. CEB adulte	
4.3. EAC et épreuves de qualification	
<u>5. Stages</u>	10
<u>6. La transition primaire-secondaire</u>	13
<u>7. Les frais scolaires</u>	13
<u>8. Conseils de classe et réunions de parents</u>	14
8.1. Conseils des délégués de classe	14
8.2. Commission des repas scolaires	
8.3. Conseil de participation	
8.4. Réunion de parents	
<u>9. L'intégration des élèves à besoins spécifiques</u>	15
<u>10. Le bien-être</u>	15
<u>11. L'éducation à la citoyenneté et à l'autonomie</u>	15
11.1. l'autonomie	
11.2. la citoyenneté	16
<u>12. Parcours en 3 ans du Premier Degré</u>	16
12.1. Premier degré commun	
12.2. Premier degré différencié	
<u>13. Approche orientante</u>	17
<u>15. Plan d'actions collectives – 1^e degré</u>	17
<u>14. Intégration dans l'enseignement pédagogique provincial athois</u>	19
<u>16. Lexique des sources</u>	20

PRÉSENTATION DE L'IPES D'ATH

1.1 Historique

L'IPES d'Ath trouve son origine dans une structure pédagogique provinciale créée en 1911 : l'Ecole provinciale de Culture et d'Elevage qui deviendra plus tard l'Institut Agricole du Hainaut.

Longtemps vouée donc à l'enseignement agricole, l'école amorcera sa diversification durant la décennie 1970-1980. La fusion en 1981 avec une autre structure scolaire provinciale basée sur le site des Récollets fera naître l'IPES actuel et amènera une accélération de la diversification de l'offre d'enseignement. A côté de l'agriculture, on trouvera dorénavant la coiffure, l'hôtellerie, les sciences appliquées, la sylviculture ; plus tard rejoints entre 2000 et 2015 par l'informatique, la chimie, les travaux de bureau et l'arboristerie-élagage et la sommellerie.

L'école a donc une longue histoire et s'est diversifiée au point de devenir pluri-sectorielle (secteur 1 Agronomie, secteur 2 Industrie, secteur 4 Hôtellerie-Alimentation, secteur 7 Economie, secteur 8 Service aux personnes, secteur 9 Sciences Appliquées).

1.2 Environnement

L'Institut est implanté en divers endroits de la ville d'Ath, ville de 15.000 habitants, chef-lieu d'une commune de 25.000 habitants située à l'est de la Wallonie picarde. La région athoise est également appelée le Pays Vert, tant ses campagnes mélangent harmonieusement zones agricoles, arborées, humides (avec la vallée de la Dendre) et charmants villages.

Carrefour de voies de communication, Ath est desservie par 3 lignes de chemin de fer (Tournai-Ath-Bruxelles/ Lessines-Ath/ Mons-Ath), plusieurs lignes de bus TEC, l'autoroute Tournai-Bruxelles et diverses nationales.

1.3 Infrastructures

L'Institut offre aux élèves **3 sites d'enseignement** (le site principal à la périphérie sud d'Ath situé à la Rue **Paul Pastur**, 2 sites situés dans le centre de la ville – le site de la Rue des **Récollets** et le site de la Rue Ernest **Cambier**). De plus il peut compter également sur une **ferme pédagogique** provinciale située à la Rue de L'Agriculture, ferme qui constitue virtuellement un 4^e site d'enseignement puisque tous les jours des élèves s'y rendent pour des ateliers de mécanique agricole et/ou des applications concrètes d'agriculture. Autour de cette ferme, on trouve des terres agricoles, bien entendu, mais également une **forêt** privée à laquelle nous avons accès pour des applications pratiques de botanique et de sylviculture. Le droit de **chasse** sur les terres agricoles est géré par un membre du personnel du CARAH qui y associe les élèves et les enseignants. Une **fromagerie** y est également installée ; elle permet de transformer le lait de vache et de chèvre produit dans la ferme provinciale mais elle sert aussi de plate-forme didactique.

Etant établissement coopérant du CEFA provincial Leuze-Tournai, l'Institut dispose également de serres horticoles et d'un **jardin pédagogique** situé à la Chaussée de Valenciennes ; ce jardin accueille les élèves en formation dans le domaine de l'horticulture.

L'école dispose d'un important **internat** d'une capacité d'accueil de 195 personnes ; elle le partage avec la Haute Ecole Provinciale du Hainaut Condorcet (**HEPH Condorcet**), implantation d'Ath. Celle-ci occupe une partie du campus du site Paul Pastur et son offre de formation permet à divers diplômés des années terminales de poursuivre leurs études supérieures type court ou type long dans le même campus. Cette proximité des 2 structures d'enseignement combinée à une excellente collaboration permet d'offrir aux élèves et aux étudiants un équipement matériel de qualité.

Sur le site Paul Pastur, l'école possède une **bibliothèque**, une petite **salle de sports** (un projet de construction d'une salle plus ample existe et devrait se concrétiser prochainement) et un **terrain de football** entouré d'une **piste d'athlétisme**.

Toujours sur le site Paul Pastur, la province de Hainaut active divers services d'aide à la population (service d'économie rurale, laboratoires du **CARAH-CREPA**). Leur présence ne fait qu'accroître les possibilités offertes aux élèves et aux enseignants tant sur le plan pédagogique que matériel.

1.4 Offre d'enseignement

PREMIER DEGRÉ COMMUN (1C, 2C, 2S)

Cours optionnels : Sciences/agronomie - Langue moderne/Hôtellerie – Mathématique-sciences/Informatique - Coiffure/Informatique

PREMIER DEGRÉ DIFFÉRENCIÉ

Cours optionnels : Agronomie - Hôtellerie - Coiffure

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE de Transition

DEUXIÈME DEGRÉ

SCIENCES APPLIQUÉES

SCIENCES AGRONOMIQUES - Agriculture - Nature et forêts

TROISIÈME DEGRÉ TECHNIQUE de Transition

SCIENCES APPLIQUÉES

INFORMATIQUE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE de Qualification

DEUXIÈME DEGRÉ

RESTAURATION

GESTION

TROISIÈME DEGRÉ

TECHNICIEN(ne) EN AGRICULTURE

AGENT(e) TECHNIQUE DE LA NATURE ET DES FORETS

HOTELIER(ère) - RESTAURATEUR(trice)

TECHNICIEN(ne) EN INFORMATIQUE

TECHNICIEN(ne) CHIMISTE

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION

DEUXIÈME DEGRÉ

AGRICULTURE ET MAINTENANCE DE MATERIEL

COIFFURE

CUISINE ET SALLE
TRAVAUX DE BUREAU
TROISIEME DEGRE
OUVRIER(ère) QUALIFIÉ(e) EN AGRICULTURE
COIFFEUR(euse)
RESTAURATEUR(trice)
AUXILIAIRE ADMINISTRATIF(tive) ET D'ACCUEIL

7e PROFESSIONNELLE

COMPLÉMENT EN MÉCANIQUE AGRICOLE ET/OU HORTICOLE
COMPLÉMENT EN ELEVAGE ET GESTION DE TROUPEAUX
COMPLEMENT D'ACCUEIL
PATRON(ne) COIFFEUR(euse)
TRAITEUR-ORGANISATEUR(trice) DE BANQUETS ET DE RÉCEPTIONS
SOMMELIER(ère)
ARBORISTE : GRIMPEUR-ÉLAGUEUR

CEFA Centre d'Éducation et de Formation en Alternance

HORTICULTURE
HÔTELLERIE
MÉTALIER
COIFFURE
VENTE

1.5 Public accueilli

Longtemps, l'institut a accueilli un public plutôt rural pour les formations dans le domaine agronomique. Corollaire : du fait du peu d'établissements offrant ce type d'enseignement, la zone de recrutement était vaste et l'internat fort sollicité.

Si cette orientation n'a pas disparu, elle s'est cependant amenuisée et le public accueilli de nos jours est un mélange d'élèves ruraux et urbains (Ath, Lessines, Enghien...).

De nombreux élèves utilisent les transports en commun.

1.6 Services parascolaires

Comme évoqué plus haut, la ville d'Ath, et donc l'IPES d'Ath, sont très bien desservis par les transports en commun et par la route. Chaque site dispose de plus de possibilités pour les vélos, surtout sur le site Paul Pastur qui dispose d'une aire sécurisée pour les vélos et motos.

Sur le temps de midi, des repas complets peuvent être pris sur le site Paul Pastur (au réfectoire de l'internat) et sur le site de la Rue E. Cambier (en liaison avec les activités de la section Hôtellerie). Sur chacun des sites, la possibilité existe également de manger le casse-croûte que l'élève a emporté le matin dans un réfectoire « tartines » surveillé.

1.7 Soutien scolaire

Les sites Récollets et Cambier assurent chaque jour une étude surveillée jusqu'à 16h30. Sur le site Paul Pastur, cette étude est organisée jusqu'à 17h00.

Sur demande, et à titre exceptionnel, il est possible sur le site Paul Pastur de participer à une étude surveillée jusqu'à 18h45 et dans la foulée de goûter et de souper au réfectoire de l'internat.

L'école a par ailleurs toujours eu une tradition d'écoute et d'aide en-dehors des périodes de cours et il est habituel de voir des enseignants prodiguer aide et conseils à des élèves au-delà de 16h30.

2. PRIORITÉS DE L'IPES ATH

2.1.1 Des horaires

- 2.1.1.1 Prise en compte des horaires SNCB et TEC, adaptation en cours d'année si nécessaire ;
- 2.1.1.2 Engagement de l'école vis-à-vis des parents quant au respect le plus grand possible des horaires officiels :
 - ⇒ Pas d'autorisation de sortie anticipée pour cause de professeur absent en fin de journée sauf :
 - °) pour les élèves des classes 5^e, 6^e et 7^e années,
 - °) exceptionnellement pour les 3^e et 4^e années ;
- 2.1.1.3 Libérer le plus possible le mercredi après-midi
 - ⇒ Engagement ferme pour les 1ers degrés
 - ⇒ Variable pour les autres degrés. Dans ce cas, compensation par une autre demi-journée de non-fonctionnement ;
- 2.1.1.4 Horaires hebdomadaires avec le moins possible d'heures d'étude intercalaires
 - ⇒ Fin des journées variable : fin normale des cours : 16h20 mais lorsque l'organisation des cours l'exige, ils peuvent se terminer à 11h50, 12h40, 14h30, 15h30 ou 17h10 ;
- 2.1.1.5 Sorties anticipées pour cause d'horaires des bus et trains
 - ⇒ prise en compte des horaires de bus et trains uniquement pour les élèves terminant les cours à 16h20 ou 17h10 (sauf cas exceptionnels) ; les autorisations de 5 minutes de sortie anticipée suffisent dans pratiquement tous les cas ;
- 2.1.1.6 Pas d'autorisation de sortie sur le temps de midi sauf :
 - ⇒ Pour les élèves des classes 5^e, 6^e et 7^e années (pour les élèves mineurs sur autorisation parentale)
 - ⇒ Pour les Athois (toutes classes) pouvant justifier d'aller manger à midi chez eux ou chez une parenté proche.

2.1.2 Collaboration école-famille

- 2.1.2.1 Ecoute et dialogue au cœur de cette collaboration
 - ⇒ Disponibilité de chaque membre de l'équipe éducative, pédagogique et de direction envers les parents et les élèves. En-dehors des réunions de parents, privilégier les entrevues organisées (date, heure, sujets abordés...) se déroulant à l'école. Eviter les conversations téléphoniques bilatérales enseignants-parents ou les messages circulant par les réseaux sociaux ;

2.1.2.2 Informer régulièrement les parents

- ⇒ Moyens : courriers postaux collectifs ou individuels, site internet, page Facebook, contacts téléphoniques individuels **mais pas** les SMS
- ⇒ Courriers collectifs : invitations aux 4 réunions de parents et aux Portes Ouvertes de l'école, organisation de la fin d'année scolaire (en ce comprises les modalités d'introduction d'un recours), activités particulières et amples.

2.1.3 Collaboration école-entreprise

Objectifs :

- ⇒ Maintenir et diversifier les nombreux contacts tissés par l'école avec le monde entrepreneurial dans les options qualifiantes. Une attention particulière sera faite à l'option Auxiliaire administratif et d'accueil, option récente qui doit encore mûrir, notamment, en ce domaine.

Buts :

- ⇒ Tremplin vers l'emploi des diplômés, bonne organisation des stages et des épreuves de qualifications, idées nouvelles pour les sorties didactiques ;
- ⇒ Dans l'approche orientante, les classes du Di visiteront des entreprises ;
- ⇒ Amener là où c'est possible (option Coiffure par ex.) le secteur professionnel à organiser des démonstrations/formations/recyclages dans l'école de telle sorte à en faire profiter les élèves et les professeurs.

3. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

3.1 Un outil et non une fin en soi

- ⇒ L'activité doit servir la cause pédagogique, illustrer certaines compétences ou s'inscrire dans une cohérence de l'éducation culturelle, citoyenne ou sportive. Elles peuvent également s'inscrire dans la recherche d'une dynamique de classe positive.
- ⇒ Les cours organisés dans l'école sont prioritaires.

Privilégier les possibilités locales et régionales plutôt que celles disponibles loin d'Ath

3.2 Un outil pour tous

- ⇒ L'activité doit être gratuite ou peu coûteuse. En aucun cas, elle ne peut devenir sujet de discrimination entre élèves ;
- ⇒ Toutes les sections doivent pouvoir bénéficier d'une activité de moyenne à grande ampleur dans le 3^e degré. Objectif : rechercher ce type d'activité pour l'Informatique et les Travaux de Bureau.

3.3 Les activités extérieures d'ampleur

- ⇒ Privilégier le 3^e degré, 1 à 2 maximum sur ce degré ;
- ⇒ Privilégier les échanges scolaires bilatéraux avec d'autres établissements scolaires alliant tout à la fois enrichissement humain et citoyen mais aussi faible coût ;
- ⇒ S'inscrire tant que faire se peut dans les financements européens Erasmus +.

3.4 Concrètement pour la période 2015-2018 :

- ⇒ Pour la filière Coiffure : Erasmus + La Force de l'Hair (2015-2016)
- ⇒ 3 échanges/collaborations avec des établissements français :
 - Avec le Lycée Nature de La Roche-sur-Yon (Vendée)
 - Avec le Lycée Agricole de la Thiérache à Vervins (Aisne)
 - Avec le Lycée Forestier de Croigny des Loges Margueron (Aube).
- 1 échange avec la Tchéquie
- 1 échange linguistique avec la Flandre

L'échange avec le Lycée Nature de La Roche-sur-Yon concernera les classes de 6^{ème} professionnelle et technique hôtelières qui auront ainsi l'opportunité d'approfondir leurs connaissances de la viticulture dans le Bordelais et la Charente. L'accueil des élèves français à Ath leur permettra de découvrir divers aspects de l'agriculture et/ou de l'horticulture hennuyère. Objectif : poursuivre cet échange, il fonctionne bien.

L'échange avec le Lycée Agricole de la Thiérache de Vervins concernera les classes terminales agricoles. Il leur permettra de découvrir l'agriculture de la Thiérache et, en particulier, la diversification de l'élevage qui y est pratiquée. L'élevage du mouton, une des spécialités de cet établissement, sera évalué et les compétences acquises certifiées. Les élèves français viendront à Ath pour la découverte de divers aspects de l'agriculture hennuyère. Objectif : poursuivre cet échange, il fonctionne bien.

L'échange avec le Lycée Forestier de Croigny (Les Loges Margueron près de Chaource/ Dpt de l'Aube) ciblera la classe de 6TQ ATNF. Objectif : remettre sur pied cet échange un peu hésitant ces dernières années.

L'échange avec la Tchéquie (une école de la ville de Trebic) ciblera les 3^{èmes} degrés TTr. Sciences Appliquées et TQ Chimie. Cet échange sera axé sur la culture, l'apprentissage des « autres » et le tourisme. Objectifs : 1. Poursuivre cet échange, il fonctionne bien 2. Compte tenu du coût de cet échange, ne l'organiser que tous les 2 ans.

Un échange linguistique avec une école agronomique de Torhout concernera les classes de 3 et 4 TTr. Objectifs : 1. Poursuivre cet échange, il fonctionne bien 2. Consolider l'organisation actuelle : échange sur 2 jours et 1 nuit 3. Rechercher un financement Prins Philippe.

3.5 Faire revivre les classes vertes

Le 3^{ème} degré TQ Nature et Forêts doit encore pouvoir bénéficier d'un complément concret de sylviculture liée au plus grand massif forestier belge que sont les Ardennes. Objectif : après l'arrêt des activités du Centre Max Burrion à Carlsbourg, la 5^e année, prioritairement, et la 6^e année, si indispensable, séjourneront 1 semaine dans les Ardennes. Pour ce qui concerne les autres classes : objectif : organiser des séjours de ce type au niveau des 1ers et 2^e degrés, par exemple au Centre provincial de Roisin.

4. PROCESSUS D'ÉVALUATION DES ÉLÈVES - OBJECTIFS 2015-2018

4.1 Disciplines hors EAC et CPU

- ⇒ Maintenir le fait de ne pas organiser d'examens en décembre.
- ⇒ Maintenir l'organisation d'épreuves bilantaires pour les disciplines non soumises à évaluation continue stricte à la fin de chacune des 3 périodes sauf pour les bilans de fin de 3^e période qui ne cibleront que :
 - Les disciplines soumises à épreuve certificative externe,
 - Les disciplines soumises à bilan mais pas à examen final.
- ⇒ Maintenir le système actuel de construction de la note périodique. Selon le statut de chaque cours, elle diffèrera et sera constituée comme suit :
 - pour les cours en évaluation continue, les 100 points seront dévolus au travail journalier,
 - Pour les cours soumis à bilan, les notes du travail journalier compteront pour 50% et le bilan pour 50%.
- ⇒ Maintenir le système de dispense selon les modalités suivantes :
 - 1^{er} degré : pas de dispense,
 - 2^e et 3^e degrés Prof. & TQ, 2^e degré TTr: 50% en P1 et P2,
 - 3^e degré TTr : 50% en P1, 60% en P2.
- ⇒ Les dispenses acquises en juin le seront pour une 2^e session éventuelle. L'examen de juin pourra lui aussi générer des dispenses supplémentaires pour l'épreuve de septembre en cas d'ajournement.
- ⇒ En seconde session, **toutes** les disciplines seront potentiellement soumises à examen.
- ⇒ Pour ce qui concerne les 2^e et 3^e degrés TTr, ils seront évalués à l'instar des 2^e et 3^e degrés TQ.
- ⇒ Pour pouvoir prétendre à réussite dans une discipline déterminée, aucun seuil minimum à atteindre ne sera fixé que ce soit en travail journalier ou dans les épreuves bilantaires et/ou examens. La seule règle sera donc d'atteindre 50% minimum au total général annuel de la discipline (ou de la 2^{nde} session, s'il y a ajournement).

4.2 CEB adulte

Certains élèves se retrouvent en 3^e professionnelle sans être détenteur du CEB. Il leur sera proposé systématiquement, à l'instar de ce qui se fait actuellement, de préparer et présenter le **CEB adulte**. Un enseignant sera affecté au bon suivi de la préparation de cette épreuve.

4.3 EAC et épreuves de qualification dans les 3^e degrés qualifiants + 7^e Professionnelles qualifiantes

Les élèves de toutes les sections se verront proposer 3 batteries d'EAC/année scolaire à des dates les plus communes possible pour ne pas trop perturber les cours généraux où les élèves de diverses options sont regroupés :

- ⇒ 2^{nde} quinzaine de novembre
- ⇒ 1^{ère} quinzaine de mars
- ⇒ (début) Juin

Dans les filières professionnelles et la filière TQ Hôtellerie, les épreuves seront composées d'une famille professionnellement significative de tâches (EAC).

Dans les filières TQ (exception faite de l'Hôtellerie), les épreuves seront composées d'un EAC complété presque systématiquement d'un module ressources.

Le repassage d'un EAC non réussi lors de la période suivante sera organisé de façon quasi systématique. Dans ce cas, la meilleure évaluation sera retenue et primera donc sur les autres évaluations faites sur les mêmes thématiques. Le principe d' « une compétence atteinte l'est une fois pour toutes » sera un autre guide en matière de repassage d'EAC.

Le repassage d'EAC à la fin du mois de juin dans le cadre de l'application d'une décision de 2^{nde} session sera organisé afin de soulager les 3 jours de 2^{nde} session de septembre.

Cas particulier du 3^{ème} degré Coiffeur(euse) :

Suite au passage de cette option dans le système CPU, les élèves passeront six épreuves sur le degré (UAA ou Unités d'Acquis d'Apprentissage) mais à des périodes fixées par le SFMQ (Service Francophone des Métiers et des Qualifications) qui ne correspondent pas toujours aux périodes des EAC des autres options qualifiantes.

Dans le cas de disciplines « générales » ou d'UAA connaissant de nombreux échecs persistants, il sera proposé aux élèves de doubler soit la 5^e soit la 6^e année plutôt que de reporter la gestion de ces nombreuses lacunes sur la C3D.

5. STAGES

La place des stages est variable d'une option qualifiante à l'autre. Certaines des options organisées dans l'école les imposent via la grille-horaire, c'est le cas des options Auxiliaire Administratif et d'Accueil, Coiffure, Hôtellerie (y compris les 7^e Traiteur et 7^e Sommellerie) et des 7^e Arboriste : Grimpeur-Elagueur et Élevage.

Ailleurs, dans les autres options, des stages sont organisés mais résultent du projet d'école.

3^e degré TQ Nature et Forêts

Un stage de type T1 et T2 d'une durée de 10 jours est imposé (et continuera à l'être) aux étudiants de 5^e année. Celui-ci se déroule en forêt, exceptionnellement en réserve naturelle.

3^e degré TQ Technicien(ne) chimiste

L'élève se voit imposer (et continuera à l'être), en 6^e année, un stage T1 de 5 jours et un stage T2 de 10 jours dans un laboratoire privé ou public.

3^e degré TQ Technicien(ne) en Agriculture

Une période de stage T2 de 12 jours ouvrables consécutifs est imposé (et continuera à l'être) aux élèves de 5^e année et de 6^e année afin, en plus du bénéfice pédagogique de ce stage, de permettre à l'élève candidat à la reprise d'une exploitation agricole de valoriser cette période dans le cadre des obligations imposées par la RW lors d'une reprise d'exploitation agricole (3 mois de stage dans une exploitation agréée par la RW !).

3^è degré Prof. Ouvrier(ère) en Agriculture

Une période de stage T2 de 12 jours ouvrables consécutifs est imposé (et continuera à l'être) aux élèves de 5^e année et de 6^e année afin, en plus du bénéfice pédagogique de ce stage, de permettre à l'élève candidat à la reprise d'une exploitation agricole de valoriser cette période dans le cadre des obligations imposées par la RW lors d'une reprise d'exploitation agricole (3 mois de stage dans une exploitation agréée par la RW !).

Le stage de 6^{ème} année pourra se dérouler en atelier de réparation de mécanique agricole.

7^{ème} Prof Mécanique des Moteurs et Engins Agricoles

Il est (et sera) imposé aux étudiants de réaliser un stage T2 de 80 heures en atelier de réparation de machines agricoles ou en garage.

7^{ème} Prof Elevage et Gestion des Troupeaux

Il est (et sera) imposé aux étudiants de réaliser un stage T2 de 80 heures en exploitation agricole ou en entreprise spécialisée.

3^è degré Technicien(ne) en Informatique

15 jours ouvrables de stage T2 sont (et seront) demandés aux élèves de 6^e année. Ils se déroulent en entreprise informatique ayant des activités d'installation de matériel informatique, d'adaptation de celui-ci en fonction des besoins des clients, de conseil auprès de la clientèle et de réparation de matériel. Dans la foulée, un rapport de stage est demandé.

7^è Prof. Arboriste Grimpeur-Elagueur

Le stage figure dans la grille-horaire. Les élèves effectuent (et effectueront) deux périodes de 15 jours ouvrables (ou 240 périodes) de stage T2 :

- ⇒ 1^{ère} période : deux dernières semaines de janvier et 1^{ère} semaine de février ;
- ⇒ 2^e période : les deux semaines qui précèdent les congés de Printemps et la 1^{ère} semaine du congé.

2 et 3^è degrés Prof. Coiffeur/euse et 7^e Prof Patron(ne) Coiffeur(euse)

En 4^e, 5^e et 6^e années, les stages ne figurent pas dans la grille-horaire mais sont imposés par le système CPU. Ils figurent par contre dans la grille-horaire de 7^e année. Les élèves de cette filière sont (et seront) donc amenés à faire des stages chez un patron coiffeur.

Les élèves de 4^e effectuent (effectueront) des stages de type 1 (d'observation et d'initiation).

Au 3^e degré (5^e et 6^e années), il s'agit (s'agira) de stages de type 2 (pratique accompagnée).

Les stages de type 3 (pratique en responsabilité) visent (viseront) la 7^{ème} Patron Coiffeur.

Volume horaire :

- ⇒ En 4^{ème} année, le nombre d'heures de stages est (et sera) fixé à 100 (de décembre à mai).
- ⇒ Dans le respect des dispositions liées à la CPU, en 5^e année, le nombre de jours de stages (ou équivalent en heures) est (sera) fixé à 19 (ou minimum 150 heures).

En 6^{ème} année, les élèves present (presteront) 31 jours de stages (avec un minimum de 250 heures).

⇒ En 7^{ème} Patron Coiffeur, le nombre d'heures est (sera) fixé à 200. Le but de ces stages est de familiariser le stagiaire à la gestion d'un salon de coiffure.

2^{ème} et 3^{ème} degrés TQ et Prof. Hôtelier- Restaurateur, Restaurateur

7^{ème} Traiteur, Organisateur de Banquets et de réceptions et 7^{ème} Prof. Sommelier

Sauf en 4^{ème} année (TQ et P.), les stages figurent dans la grille-horaire où ils sont donc imposés.

L'organisation de stages en 4^{ème} année relève d'un consensus au sein du Pouvoir Organisateur.

Les élèves de 4^{ème} année P et TQ sont (seront) ainsi amenés à effectuer des stages de type 1 (observation et initiation) en restaurant (cuisine française ou autre). Les élèves du 3^{ème} degré P. Restaurateur effectuent (effectueront) des stages (type 2 - pratique accompagnée) en restaurant (cuisine française) en 5^{ème} comme en 6^{ème}.

Les élèves du 3^{ème} degré TQ Hôtelier – Restaurateur, vu le profil de qualification, peuvent (pourront) effectuer leurs stages (type 2 - pratique accompagnée) tant dans un hôtel que dans un restaurant (cuisine française).

Quant aux élèves de 7^{ème} Traiteur – Organisateur de Banquets et de Réceptions, ils vont en stage chez un traiteur. Les élèves de 7^{ème} Sommelierie present leurs stages essentiellement chez un négociant - caviste.

Les stages de type 3 (pratique en responsabilité) s'appliquent aux deux classes de 7^{ème} année (Traiteur et Sommelier).

Durée des stages :

- ⇒ En 4^{ème} année (P et TQ), le nombre d'heures de stages est fixé à 100 (de décembre à mai).
- ⇒ Pour le 3^{ème} degré tant P que TQ, le nombre d'heures est fixé à 350.
- ⇒ En 7^{ème} année, les élèves effectuent minimum 160 heures de stage.

3^{ème} degré Prof. Auxiliaire Administratif et d'Accueil

7^{ème} Prof. Complément d'Accueil

Les stages figurent dans la grille-horaire des 5^{ème} et des 6^{ème} années.

Les élèves du 3^{ème} degré P. Auxiliaire Administratif et d'Accueil effectuent (effectueront) leurs stages (type 2 – pratique accompagnée) dans des structures, type secrétariats d'administrations communales, et d'hôpitaux, des centres d'accueil, des mutualités, des homes, des magasins,...

Durée des stages :

Pour le 3^{ème} degré, le nombre d'heures est (sera) fixé à 160 heures (80h en 5^{ème} et 80h en 6^{ème}).

La grille-horaire de la 7^{ème} Prof. Complément d'Accueil ne prévoit pas de stage obligatoire. Cette année sera organisée pour la 1^{ère} fois lors de l'année scolaire 2015-2016. Une réflexion sur l'opportunité d'organiser des stages hors grille-horaire sera menée dans le courant du mois de septembre pour communication, le cas échéant, des modalités dès le mois d'octobre.

6. MOYENS FACILITANT LA TRANSITION « PRIMAIRE-SECONDAIRE »

Moyens à mettre en oeuvre

⇒ Pour les élèves des 1ères années

- Séance d'accueil futurs élèves 1ères années-parents en février,
- Accueil des nouveaux élèves 1ères années-parents le 01 septembre,
- Organisation de 3 jours d'accueil des élèves des 1ères années les 3 premiers jours ouvrables de septembre leur permettant de se familiariser avec leur nouvel environnement et d'adopter quelques bons réflexes de travail,
- Maintien du positionnement des élèves des 1ères années sur le site des Récollets, site de plus petite taille, peuplé de moins d'élèves, leur permettant d'opérer une transition en douceur vers (pour beaucoup) un site de plus grande taille faisant davantage « grande école », à savoir le site principal Paul Pastur,
- Suivi « plus dense » des élèves des 1ères années en collaboration avec le CPMS,
- Utilisation d'un Cahier d'Avis en plus du Journal de Classe ; le Cahier d'Avis se voulant davantage courroie de transmission d'informations parents-enseignants et inversement
- La P45 (périodes de cours en 45 minutes plutôt que 50) (voir ce chapitre),
- Le bon suivi des PIA (plan individualisé d'apprentissage) ;

⇒ Pour les élèves des 2è années

- La P45 (voir 1ères années et ce chapitre),
- Suivi « plus dense » des élèves des 2è années en collaboration avec le CPMS,
- Pour les 2è Commune et 2è S, objectif logistique : leur affecter une partie homogène du campus Paul Pastur. Objectif réalisable dès l'inauguration du nouveau bâtiment sur ce site,
- 1 à 2 conseil(s) de classe supplémentaire(s) par rapport aux conseils de classe de fin de période,
- Utilisation d'un Cahier d'Avis en parallèle du Journal de Classe (voir plus haut),
- 1 réunion de parents supplémentaire par rapport à celles organisées à l'issue de chacune des périodes (idem pour les 1ères et 3è années),
- Le bon suivi des PIA (plan individualisé d'apprentissage).

7. LES FRAIS SCOLAIRES

⇒ Objectifs

- Application la plus stricte possible de la loi sur la gratuité scolaire et des dérogations possibles,
- Pas de frais inutiles et pas d'activités ne relevant pas strictement de la sphère scolaire proprement dite, (vacances de neige, voyages dits des rhétos présentant peu d'intérêt pédagogique)
- Pas d'argent réclamé globalement et collectivement en début d'année (sauf en 1^e année),
- Les enseignants géreront eux-mêmes les frais liés au bon déroulement de leur cours (frais de photocopies le plus souvent) ; une inscription sera obligatoire sous la responsabilité des enseignants des montants réclamés dans le journal de classe ou le cahier d'avis (1ers degrés),
- Un bilan global récapitulatif sera établi au niveau des 1ers degrés et communiqué aux parents vers le mois de mai de chaque année scolaire,

Une location de livres pédagogiques par le biais du secrétariat de l'école dans diverses disciplines du DI principalement se poursuivra. Cette piste sera privilégiée plutôt que des achats de livres neufs coûteux à imposer aux élèves.

8. L'ORGANISATION DES CONSEILS ET DES RÉUNIONS DE PARENTS

8.1. Conseil des délégués de classe

- Désignation, après appel aux candidats, et par les élèves eux-mêmes de 2 délégués par classe vers la fin du mois de septembre ;
 - Réunion avec ce conseil des délégués tous les 1ers jeudis ouvrables (ou le 2^e à défaut) du mois à partir d'octobre sur le site Paul Pastur pour les classes positionnées sur ce site et sur le site Cambier pour les classes positionnées sur ce site et celui du site Récollets ;
- Missions de ce conseil : informations, consultations, questions-réponses sur des sujets d'intérêt général. Les questions portant sur des personnes seront renvoyées à des discussions directement avec la direction.

8.2. Commission des repas scolaires

Objectif : 1 réunion par année scolaire

Elle réunira sur base volontaire (« vient qui veut ») des élèves internes et externes ainsi que des adultes prenant régulièrement des repas complets à midi avec le directeur et l'administrateur de l'internat.

Elle émettra des avis sur les orientations à prendre au niveau de la conception et de la réalisation des repas de midi (et pour les élèves internes, sur les déjeuners, goûters et soupers).

8.3. Conseil de participation

Objectifs : 2 à 3 réunions par année scolaire : l'une en mai-juin (septembre) pour un 1^{er} bilan de l'année écoulée, une ébauche du Rapport d'Activités et une adaptation, le cas échéant, du Projet d'Etablissement ;

La 2nde en décembre (janvier) pour une présentation/discussion/amendement du Rapport d'Activités ;

Une 3^e convocation doit pouvoir être possible pour évoquer des sujets urgents.

8.4. Réunion de parents

Objectifs :

- Maintien des réunions le vendredi en fin d'après-midi et début de soirée afin de permettre à un maximum de personnes de pouvoir y assister et de pouvoir combiner cela avec les retours à domicile des élèves internes.

- Organiser 4 réunions par année scolaire :

A la fin de la période 1, soit début décembre,

A la fin de la période 2, soit mi-mars,

A la fin de l'année scolaire, soit fin juin,

On maintiendra l'ajout d'une 4^e réunion à la mi-octobre pour faire un 1^{er} bilan de la rentrée, principalement à l'attention des 1^{ères}, 2^e et 3^e années. Une réflexion sera faite pour voir s'il n'est pas opportun de l'étendre aux 4^e années voire à toute l'école.

9. LES CHOIX ET ACTIONS FAVORISANT L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES

L'école a une tradition d'accueil des élèves à besoins spécifiques.

Ses principaux défis sont :

- la gestion (dans le sens « bon suivi ») tant sur le plan administratif que pédagogique des élèves en intégration,
- la prise en charge des élèves affectés par des problèmes de dyslexie et de troubles de l'attention.

Objectifs :

- Ne refuser aucun élève à besoin spécifique sauf celui qu'il serait impossible d'accueillir sur le plan matériel,
- Poursuivre cette politique, accroître la conscientisation de l'équipe pédagogique et la pertinence de son action par une formation adéquate (cf. le Plan de Formation Collectif 2015-2018).
- Renforcer cet aspect de la collaboration avec le CPMS, notamment lorsqu'il s'agit d'évoquer une nécessaire réorientation dans l'enseignement spécialisé,
- Encourager les parents, tôt dans l'année scolaire, à nous parler des problèmes que rencontre leur enfant dans son processus d'apprentissage. Une plus grande attention sera portée à ce niveau lors des entretiens d'inscription.

10. LE BIEN-ÊTRE

Objectifs :

- Poursuivre et amplifier la dynamique lancée autour du thème de la bonne et saine alimentation (projet Proxial, Clic local...);

Relancer une dynamique sportive au sein de l'école :

- ⇒ Participation à des manifestations sportives locales (24h d'Ath, Ronde du Pays Vert),
- ⇒ Mise sur pied d'un groupe de jogging au sein de l'école,
- ⇒ Accroissement de notre participation aux activités organisées par l'ASEP ;

- Avec l'augmentation du nombre de locaux disponibles sur le site Paul Pastur, le temps est venu d'avoir un préau de taille suffisante. Le projet est en cours et devrait se concrétiser durant la triennale 2015-2018 ;

- Poursuivre les animations relatives aux assuétudes de tous ordres ;

- Des sanitaires pour tous, en bon état, bien respectés. Une attention particulière sera accordée aux exigences bien compréhensibles des filles.

11. L'ÉDUCATION À L'AUTONOMIE ET À LA CITOYENNETÉ

11.1. Autonomie

Objectifs :

- Responsabiliser l'élève en le faisant acteur de son parcours scolaire notamment en l'invitant à consulter là où elles se trouvent toutes les informations le concernant :

- ⇒ Valves officielles de l'école (agenda actualisé de la vie solaire, absences non encore justifiées,...),
- ⇒ Site Web de l'école (documents téléchargeables, agenda actualisé de la vie scolaire...);
- Apprendre à l'élève comment mieux travailler après l'école : des modules de formation seront organisés pour les 2^è années en collaboration avec le CPMS provincial d'Ath.

11.2. Citoyenneté

Objectifs :

- Projet Proxial qui vise une alimentation plus équilibrée et plus saine ;
- Poursuivre notre action déjà ancienne auprès des délégués de classe, 1 réunion/mois (min. 8/an –leur organisation en septembre et juin pouvant ne pas être possible-), formation des délégués ;
- Lancement dès septembre 2015 d'un tri sélectif des déchets ;
- Davantage impliquer les élèves dans l'économie d'énergie et en faire de véritables acteurs de cette dynamique dans une école qui est pilote en ce domaine dans l'enseignement provincial ;
- Aller au-devant des peuples et des pays par un maintien actif de notre participation à des projets européens et le développement d'un contact agronomique avec le Congo ;
- Saisir les (nombreuses) opportunités offertes par la Province de Hainaut et la Ville d'Ath (voire des communes proches) en ce domaine ;
- Poursuivre les collaborations avec des structures véhiculant un message éco-citoyen de bon aloi : structures émanant de la Province de Hainaut, des communes proches et des parcs naturels régionaux (Plaines de l'Escaut et des Collines).

12. PARCOURS EN 3 ANS DU PREMIER DEGRÉ

12.1. Premier degré Commun

- 1C → 2C sans PIA pour les élèves sans lacunes constatées à la clôture de la 1C,
- 1C → 2C sans PIA mais avec travaux de vacances entre la 1C et la 2C pour les élèves avec quelques lacunes de faible gravité souvent liées à un travail de trop faible intensité,
- 1C → 2C avec PIA et travaux de vacances entre la 1C et la 2C pour les élèves avec des lacunes plus fondamentales et pas forcément liées au niveau de travail,
- 2C → CE1D (après 2nde session éventuelle) → toutes 3^è,
- 2C → 2S avec PIA pour les élèves qui, même après 2nde session éventuelle, conservent des lacunes importantes ne permettant pas la délivrance du CE1D,
- 2S → CE1D (après 2nde session éventuelle) → toutes 3^è,
- 2S → 3TQ ou 3Prof pour les élèves qui, même après 2nde session éventuelle, conservent des lacunes +/- importantes ne permettant pas la délivrance du CE1D.

12.2. Premier degré Différencié

- 1Dif → CEB externe ou école (! pas de seconde session) → 1C avec PIA,
- 1Dif → 2 Dif avec PIA pour les élèves qui conservent des lacunes importantes à la clôture de l'année n'ayant pas amené la délivrance du CEB externe et ne permettant pas non plus la délivrance du CEB école,
- 2Dif → CEB ext. ou école → (! pas de 2nde session) → 2S avec PIA/3 FS (selon critère d'âge)

2Dif → ~~CEB~~ externe ou école → 2S + PIA

13. **APPROCHE ORIENTANTE**

L'école s'est lancée dans l'approche orientante depuis plusieurs années sans y mettre un cadre très formel. Nous allons nous atteler à sensibiliser et former les enseignants (principalement du 1^{er} degré) avec la collaboration du Conseiller en information scolaire et du centre PMS. Dans un deuxième temps, une équipe de coordination chargée de l'approche orientante se constituera au sein de l'établissement.

Elle aura pour objectif de planifier les rencontres entre différents intervenants (élèves, parents, professeurs, écoles, entreprises), de faciliter l'interdisciplinarité à travers les projets mis sur pieds, proposer des activités « approche orientante » dans le cadre du PIA, du PAC et de la P 45 en veillant à faire découvrir les métiers des 15 principaux secteurs (notamment par le biais de salons « découverte métiers ») :

- ⇒ Administration et législation ;
- ⇒ Arts et artisanat ;
- ⇒ Bâtiment et construction ;
- ⇒ Communication et médias ;
- ⇒ Economie ;
- ⇒ Environnement et nature ;
- ⇒ Hôtellerie et alimentation ;
- ⇒ Industrie et production ;
- ⇒ Informatique ;
- ⇒ Santé et bien-être ;
- ⇒ Sciences ;
- ⇒ Sciences humaines et sociales ;
- ⇒ Sécurité et entretien ;
- ⇒ Tourisme, sport et loisirs ;
- ⇒ Transports et logistique.

Nous allons :

- ⇒ Renforcer les collaborations entre les établissements scolaires provinciaux de Wallonie Picarde afin de faire découvrir à nos élèves les différentes formations qu'ils peuvent trouver (journées découverte – activités pratiques).
- ⇒ Poursuivre les visites d'entreprises de la région afin de faire découvrir des métiers en pénurie ou insolites, ou encore les métiers de demain.
- ⇒ Poursuivre les stages d'observation en 3^e année qualifiante et les stages d'observation et d'initiation en 4^e année qualifiante.
- ⇒ Inviter d'anciens diplômés de chacune de nos filières afin qu'ils partagent leur expérience professionnelle avec nos élèves.

14. **PLAN D'ACTIONS COLLECTIVES 1ER DEGRÉ**

TYPE :	PLAN D' ACTIONS COLLECTIVES	
Intitulé :	IPES Ath 1er degré 2015-2018	
Contexte/éléments :		
<p>L'IPES Ath organise depuis de nombreuses années un premier degré commun et un premier degré différencié. L'un et l'autre connaissent des difficultés du fait de l'hétérogénéité des élèves, des objectifs poursuivis par les élèves pour la suite de leur scolarité et des finalités en terme de certification, CE1D pour les uns, CEB pour d'autres. On peut ajouter une réelle difficulté chez de nombreux élèves à se concentrer durant plusieurs périodes de cours et à travailler régulièrement après journée.</p>		
Objectifs	Critères et indicateurs internes	
1. Améliorer la prise en charge globale des élèves de 2C et 2S	ambiance de classe, satisfaction élèves-parents-école, problèmes disciplinaires	
2. Accroître le volume de travail des élèves	travaux effectués et remis à temps, cours en ordre, évaluations bien préparées	
3. Augmenter les taux de réussite au CEB et au CE1D		
4. Améliorer la dynamique scolaire	projets initiés et aboutés	
Actions	Ressources	
a. P45 étendue à tout le 1er degré et au 1er degré différencié	direction, enseignants et éducateurs	
b. formations des élèves de 2C et 2S à la méthode de travail	CPMS	
c. folder à l'attention des parents	CPMS	
d. PIA pour les élèves de 1Dif, 2Dif, 1S et 2S	direction, enseignants, éducateurs et CPMS	
e. suivi soutenu des élèves en difficulté scolaire et sociale	CPMS, direction et éducateurs	
f. moyens supplémentaires pour la remédiation en mathématiques	direction	
g. Classes vertes et autres projets	direction, enseignants et éducateurs	
h. Bulletin supplémentaire en octobre	Direction, enseignants	
Coordination : André Parfonry, Directeur IPES/ Muriel Leclercq, Directrice-adjointe IPES/ Marie Piraux, Directrice CPMS Prov. Ath		

Quelques précisions quant à ce PAC :

- ⇒ Formations visant la méthode de travail organisées par le CPMS au niveau des classes de 2C et 2S (5 formations de 2 périodes/classe/an),
- ⇒ Elaboration par le CPMS d'un folder à l'attention des parents ciblant l'aide pertinente que peuvent apporter les parents (ou les éducateurs internes) en matière de bon suivi de leur enfant (réalisation année scolaire 2015-2016),
- ⇒ Elaborer et suivre les PIA (voir parcours dans le 1^{er} degré), en synergie avec le CPMS, et affecter des moyens pour ce faire,
- ⇒ Affecter des moyens supplémentaires à la remédiation particulièrement en mathématiques.

15. INTÉGRATION DANS L'ENSEMBLE PÉDAGOGIQUE PROVINCIAL ATHOIS

Objectifs :

Poursuivre une collaboration fructueuse avec les structures complétant le dispositif pédagogique provincial athois, à savoir :

- ⇒ L'internat provincial athois qui doit rester un cadre de vie agréable, stimulant sur le plan de l'éducation et dynamique sur le plan des activités proposées mais qui doit rester en contact permanent avec l'école pour le bon suivi scolaire des élèves hébergés. Il doit rester un espace de vie épanouissante pour tous et toutes mélangeant harmonieusement les options, les âges et les niveaux sociaux.
- ⇒ L'antenne athoise du CEFA provincial Leuze-Tournai qui doit continuer à s'épanouir sur base de formations essentiellement liées au travail effectué au niveau du plein exercice. Objectif : maintenir cette complémentarité et cette cohérence.
- ⇒ Le CPMS provincial d'Ath : (en plus des missions traditionnelles) objectifs particuliers pour la période : ensemble relever les défis pédagogiques et humains des 1ers degrés, co-gestion des contrats d'intégration (qui ont tendance à se multiplier) et des PIA.
- ⇒ La partie athoise de la Haute Ecole Provinciale Condorcet avec laquelle nous devons poursuivre une pleine collaboration pour l'animation globale de l'enseignement provincial d'Ath au meilleur bénéfice de tous mais aussi garder les contacts nécessaires pour permettre une transition fructueuse de nombreux diplômés des filières secondaires agriculture, nature et forêt, chimie et sciences appliquées qui poursuivent leurs études dans le supérieur provincial athois.
- ⇒ Le CARAH-CREPA avec lequel nous devons poursuivre là également une pleine collaboration pour les mêmes raisons que celles évoquées pour Condorcet. On peut aussi ajouter l'utilité de cette structure pour la formation continuée de divers enseignants.

16. LEXIQUE DES SOURCES

<p>Coordonnées générales de l'école INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE Monsieur André PARFONRY - Directeur Madame Muriel LECLERCQ - Directrice adjointe rue Paul Pastur, 11 7800 ATH 068/264650 Secrétariat : catherine.merpoel@hainaut.be ou tania.leroy@hainaut.be www.ipesath.be www.facebook.com/Institut.Provincial.Ath</p>	<p>Coordonnées générales du CPMS Centre PMS provincial de ATH Madame Marie PIRAUX - Directrice boulevard de l'Est, 24 7800 ATH 068/265080 cpms.ath@hainaut.be</p>
--	---

INFORMATION	SOURCE	ACCÈS
Absence élève	Educateurs, enseignants Carte d'absence Valves élèves (récapitulatif mensuel)	Envoi postal au domicile de l'adulte responsable Coup de téléphone (sur demande)
Absence enseignant	Antenne locale DGR Wapi	Direction Educateurs/Chefs d'atelier
Activités complémentaires (choix)		Site Web école Folder grilles-horaires Document d'inscription
Activités extra-scolaires (choix)	Direction Educateurs Enseignants	Courrier postal au domicile de l'adulte responsable Journal de classe
Aide (voir aussi difficultés parents, remédiation et soutien)	Elèves - Parents	Journal de classe Cahier d'avis (1er degré) CPMS Titulaire de classe
Bibliothèque		Valve bibliothèque
Coûts (repas, activités scolaires)	Enseignants Direction Educateurs Internat	Journal de classe Cahier d'avis (1er degré) Récapitulatif annuel 1er degré envoyé par courrier postal
Délibérations	Direction	Courrier postal pour calendrier fin d'année et procédure de recours
Devoirs à domiciles	Enseignants	Journal de classe
Difficultés rencontrées par l'école	Intervenants scolaires	Journal de classe Cahier d'avis (1er degré) Téléphone Courrier postal Rendez-vous

Difficultés rencontrées par les parents	Parents CPMS	Journal de classe Cahier d'avis (1er degré) Téléphone Mail Courrier postal Rendez-vous
Echec (voir remédiation)	Enseignants	Journal de classe Cahier d'avis (1er degré)
Enseignants (voir aussi rendez-vous)	Elèves - Parents	Sur demande via la direction Réunion de parents
Examens (voir horaires et résultats)	Secrétariat Direction	Valves officielles de l'école Journal de classe
Exclusions temporaires des cours	Chefs d'atelier Direction	Recommandé postal Valves élèves
Horaire des cours	Secrétariat Direction	Journal de classe Site Web école
Horaire des examens en cours d'année	Secrétariat Direction	Valves officielles de l'école Journal de classe
Horaire des sessions de septembre	Secrétariat Direction	Valves officielles de l'école Bulletin final juin
Internat	Secrétariat internat	Site Web école
Interrogation (voir aussi horaire examens et horaires sessions)	Enseignants	Journal de classe
Remédiations	Enseignants	Journal de classe Cahier d'avis (1er degré)
Rendez-vous	Elèves - Parents	Sur demande via le secrétariat
Repas scolaires (voir aussi coûts)	Internat	Valves élèves Valves internat Site Web école
Résultats scolaires	Enseignants Conseils de classe	Journal de classe (notes reçues lors des évaluations) Bulletins (récapitulatifs périodiques)
Retenues	Educateurs Enseignants Chefs d'atelier	Courrier postal au domicile de l'adulte responsable Journal de classe Cahier d'avis (1er degré)